



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 novembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23
Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 30

OBJET

Affaire n° 2023-139

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
COMPLEMENTAIRES DE
FONCTIONNEMENT ANNEE 2023

PROGRAMMATIONS
CULTURELLES JAZZ & GROOVE
DANN PORT

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 30 octobre 2023.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi sept novembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Claudette Clain Maillot par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Honorine Lavielle par Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 17h08 (affaire n° 2023-134), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe à 17h11 (affaire n° 2023-134).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2023-139

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES DE
FONCTIONNEMENT ANNEE 2023**

PROGRAMMATIONS CULTURELLES JAZZ & GROOVE DANN PORT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2015-048 du 5 mai 2015 portant sur l'approbation du Pacte Culture entre la Ville de Le Port et l'État ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-158 du 15 novembre 2022 portant sur une avance de subvention aux associations et établissements publics ;

Vu les délibérations du conseil municipal du n° 2023-026 au n° 2023-035 du 09 mars 2023 portant attribution de subvention en fonctionnement et en investissement aux associations et établissements publics pour l'année 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-057 du 04 avril 2023 portant attribution de subvention en fonctionnement aux associations et établissements publics pour l'année 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-080 du 4 juillet 2023 portant attribution de subvention en fonctionnement et en investissement aux associations et établissements publics pour l'année 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-083 du 4 juillet 2023 portant sur le projet de jumelage de coopération culturelle entre les villes de Le Port et de Marciac ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-097 du 1^{er} août 2023 portant attribution de subvention en fonctionnement et en investissement aux associations et établissements publics pour l'année 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-127 du 3 octobre 2023 portant attribution de subvention en fonctionnement et en investissement aux associations et établissements publics pour l'année 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la démarche volontariste de la Ville en faveur de la structuration et de redynamisation du tissu associatif ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 25 octobre 2023 ;

MM. Bernard Robert, Henry Hippolyte et Wilfrid Cerveaux ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement des subventions complémentaires en fonctionnement, au titre de l'exercice 2023, aux associations selon le tableau présenté dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES I

ANNEE 2023

PROGRAMMATIONS CULTURELLES JAZZ & GROOVE DANN PORT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions en fonctionnement dans le cadre de la campagne associative 2023 en complément des dotations allouées en mars 2023 (délibérations n° 2023-026 à n° 2023-035), avril 2023 (délibération n° 2023-057), juillet 2023 (délibération n° 2023-080), août 2023 (délibération n° 2023-097) et octobre 2023 (délibération n° 2023-127).

La culture, plus qu'une compétence institutionnelle est une responsabilité partagée par chacune des collectivités, notamment par notre Municipalité. Notre implication, en matière culturelle, traduit une ambition politique autour de laquelle notre cité s'est construite avec l'intime conviction, pour cette mandature, d'œuvrer à l'épanouissement du plus grand nombre, de participer à la cohésion sociale et d'agir solidairement.

En moins de 40 ans, la Municipalité a accompagné le développement d'une remarquable richesse artistique et a opéré un aménagement significatif du territoire. Nous avons multiplié les portes d'accès à la culture au travers de lieux et d'institutions relevant, notamment du spectacle vivant, du patrimoine, de l'art contemporain et de la lecture publique. Il s'est agi de favoriser tant la création, la diffusion et la formation professionnelle que les pratiques artistiques et culturelles dans leur plus grande diversité. Cette implication a aussi créé les conditions du développement de l'économie culturelle.

En ce sens, l'action municipale s'est traduite par :

- l'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement dans le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation ;
- le développement d'une formation aux métiers culturels de grande qualité, en particulier dans le cadre de l'enseignement supérieur ;
- la préservation et la valorisation de notre patrimoine pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Dans le droit fil du Pacte Culture signé, le 18 août 2015, la Ville de Le Port a souhaité renforcer l'offre musicale sur le territoire. Elle a en effet identifié le spectacle vivant, et plus particulièrement les musiques actuelles, comme un des axes prioritaires de sa politique culturelle.

À cette fin, la municipalité a su créer les conditions permettant d'accueillir sur son territoire la seule « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) en outre-mer, le Kabardock. Cet équipement culturel bénéficie désormais d'une solide notoriété auprès du public et est identifié comme un outil précieux par les musiciens et les professionnels du secteur.

À présent et forte de cette réussite, la Commune souhaite renforcer son action en accompagnant la mise en œuvre d'un festival qui fasse vivre et rayonner l'esprit du Port et de La Réunion mettant à l'honneur sa jeunesse, ses artistes, en réunissant le plus grand nombre dans un moment de convivialité et de fête irriguant le territoire.

La construction de ce festival s'articulera autour des axes suivants :

- Réaffirmer une ligne artistique originale et exigeante, valorisant la grande diversité des musiques actuelles, promouvant notamment l'esthétique jazz, la création réunionnaise et également son ouverture sur le monde ;

- Encourager et accompagner la pratique musicale et la création d'outils de qualité et en mettant en place des actions d'information, de formation et de suivi des musiciens, tant amateurs que professionnels ;
- Permettre, dans le respect des droits culturels des personnes, l'accès et la participation de tous les habitants à cet événement par la mise en œuvre d'une stratégie de relations publiques et par le développement de projets d'action culturelle, dans une logique de co-construction avec les habitants, les acteurs socio-culturels du territoire et les partenaires institutionnels ;
- Développer une logique de travail partenariale et de co-construction des actions aux différents échelons territoriaux et participer au développement global de la filière.

La Ville de Le Port a initié des relations privilégiées avec certains des plus grands festivals de jazz internationaux et plus particulièrement un jumelage de coopération culturelle avec la Ville de Marciac (délibération n° 2023-083 du 4 juillet 2023).

La particularité de ce festival portera sur la conjugaison de :

- un temps fort « Jazz Dann Port » qui se tiendra en août 2024, porté par l'association Réunion Culture ;
- une programmation annuelle d'actions et démocratisation culturelle « Groove Dann Port », portée par l'association Village Titan Centre Culturel. Cet axe, animé par les valeurs de l'éducation populaire, vise à offrir aux Portoïsiens (en milieu scolaire et au sein des quartiers) de découvrir la richesse et la diversité du jazz et musiques associées.

Aussi, au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions complémentaires en fonctionnement selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES	ACTION CONCERNEE
VILLAGE TITAN - CENTRE CULTUREL	40 000 €	GROOVE DANN PORT Programme d'actions culturelles
REUNION CULTURE	110 000 €	JAZZ DANN PORT Organisation de la partie événementielle
TOTAUX FONCTIONNEMENT	150 000 €	

Eu égard à tout ce qui précède, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions complémentaires en fonctionnement complémentaires, au titre de l'exercice 2023, aux associations citées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.